



**COMMUNE
D'EPIAS-RHUS**

Date de convocation :

01/04/2025

Date d'affichage :

01/04/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 095-219502135-20250407-D062025-DE

OBJET :

**Vote des taux de la
fiscalité directe locale**

**Fixation des taux d'imposition
pour l'année 2025**

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
préfecture, le :
et de la publication le :*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Silvia DURAND, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : ANNEQUIN Carine pouvoir à NORIS Angelo, SCHMUTZ Christian pouvoir à LOIZEAU Dominique, Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE, HARDY Elodie pouvoir à VALETTE Emilie, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Silvia DURAND a été désignée secrétaire de séance,

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour rappel, concernant la taxe sur le Foncier Bâti, le taux communal était avant la loi de finances de 2020 de 18,33 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 35,51 %.

Il est proposé, suite à ces informations de **maintenir** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2025 comme suit :

TH : 9,44 %
TFB : 35,51 %
TFNB : 63,47 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2025 tels que définis :

TH : 9,44 %
TFB : 35,51 %
TFNB : 63,47 %

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Le Maire
Brahim MOHA

le/la secrétaire de séance
Silvia DURAND





TAUX

FDL

2025

213 EPIAIS-RHUS

 COMMUNE : 95 PONTOISE
 ARRONDISSEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE L'ISLE ADAM

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	953 150	35,51	101,48	981 400	348 495	35,51	348 495
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 872	63,47	169,58	51 600	32 751	63,47	32 751
Taxe d'habitation (TH)	98 025	9,44	52,34	99 600	9 402	9,44	9 402
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		>>>		
				Total	390 648		390 648
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			3 633	0	0	-15 014	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) =	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	A CERGY-PONTOISE Le 18 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques, JEAN-LUC BARCON-MAURIN
390 648	-11 381	379 267	Le 07 AVRIL 2025 Pour la Commune Le Maire Brahim MOHAMED

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
 Reçu en préfecture le 11/04/2025
 Publié le 11/04/2025
 ID : 095-219502135-20250407-D062025-DE



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de voté des taux.